

SHINEDECOR 2000

Version 1.0 Date de révision: 08/15/2018 Numéro de la FDS: 102000029532 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 08/15/2018

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : SHINEDECOR 2000

Code du produit : 023843HD0

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : ECKART GmbH

Adresse : Guentersthal 4
Hartenstein 91235

Téléphone : +499152770

Fac-similé : +499152777008

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CHEMTREC: 800-424-9300
CHEMTREC: 1-703-527-3387 (International)

GBK Gefahrgut Buero GmbH, Ingelheim, Germany:
From outside US: (001) 352-323-3500
(First call in English, response in your language is possible)
US & Canada (toll free):1-800-5355-053

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement GHS en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée : Catégorie 2

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



SHINEDECOR 2000

Version 1.0 Date de révision: 08/15/2018 Numéro de la FDS: 102000029532 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 08/15/2018

Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
 P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.

Intervention:
 P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

Élimination:
 P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être inscrits sur l'étiquette:

2-(2-Heptadéc-8-ényl-2-imidazolin-1-yl)éthanol

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Composants dangereux**

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
Aluminium	7429-90-5	>= 20 - < 30
2-(2-Heptadéc-8-ényl-2-imidazolin-1-yl)éthanol	95-38-5	>= 1 - < 3

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : Amener la victime à l'air libre.
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.
 Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers soins.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
 Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

SHINEDECOR 2000

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08/15/2018	102000029532	Date de la première parution: 08/15/2018

- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
- Retirez les lentilles de contact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
-

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Sable sec
Poudre ABC
Mousse
- Moyens d'extinction inadéquats : Eau
- Autres informations : Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.
-

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
- Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Ne pas rincer à l'eau.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour
-

SHINEDECOR 2000

Version 1.0 Date de révision: 08/15/2018 Numéro de la FDS: 102000029532 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 08/15/2018

l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
- Conditions de stockage sûres : Garantir absolument la mise à la terre des récipients et des appareils. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Garder dans le contenant original.
- Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides. Ne pas entreposer avec des produits oxydants et des produits auto-inflammables. Tenir à l'écart des agents oxydants et des matériaux fortement des acides alcalins. Tenir à l'écart des oxydants, des produits fortement alcalins ou fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.
- D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Aluminium	7429-90-5	VEMP	10 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m ³	CA AB OEL

SHINEDECOR 2000

Version 1.0 Date de révision: 08/15/2018 Numéro de la FDS: 102000029532 Date de dernière parution: -
 Date de la première parution: 08/15/2018

		TWA (Respirable)	1 mg/m ³	CA BC OEL
		TWA (Poussière)	10 mg/m ³	CA AB OEL
		VEMP	10 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA (Respirable)	1 mg/m ³ (Aluminium)	CA BC OEL
		VEMP (Emanations)	5 mg/m ³ (Aluminium)	CA QC OEL
		TWA (Fraction respirable)	1 mg/m ³	ACGIH
		TWA (Fraction respirable)	1 mg/m ³ (Aluminium)	ACGIH

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite d'exposition est dépassée.

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains

Matériau : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Remarques

: Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Veuillez observer les indications données par le fournisseur de gants concernant leur perméabilité et le temps de pénétration. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques de coupure, d'abrasion et la durée du contact. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.

Protection des yeux

: Lunettes de protection chimique
Lunettes de sécurité

SHINEDECOR 2000

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08/15/2018	102000029532	Date de la première parution: 08/15/2018

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	liquide
Couleur	:	argent
Odeur	:	caractéristique
Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	Donnée non disponible
Point de fusion/congélation	:	Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	> 100 °C
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Solubilité	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité	:	Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Sous l'action des acides et des solutions alcalines, formation possible d'hydrogène. Stable dans les conditions recommandées de stockage.

SHINEDECOR 2000

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08/15/2018	102000029532	Date de la première parution: 08/15/2018

Conditions à éviter : Ne pas laisser s'évaporer entièrement.

Donnée non disponible

Produits incompatibles : Acides
Bases
Oxydants

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë**

Non répertorié selon les informations disponibles.

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**2-(2-Heptadéc-8-ényl-2-imidazolin-1-yl)éthanol:**

Remarques: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**2-(2-Heptadéc-8-ényl-2-imidazolin-1-yl)éthanol:**

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**Sensibilisation de la peau**

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Mutagénicité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

SHINEDECOR 2000

Version 1.0 Date de révision: 08/15/2018 Numéro de la FDS: 102000029532 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 08/15/2018

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Autres informations**Composants:****2-(2-Heptadéc-8-ényl-2-imidazolin-1-yl)éthanol:**

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Composants:****2-(2-Heptadéc-8-ényl-2-imidazolin-1-yl)éthanol:**

Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique) : 10

Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Persistence et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Composants:**2-(2-Heptadéc-8-ényl-2-imidazolin-1-yl)éthanol:**

Information écologique supplémentaire : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SHINEDECOR 2000

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -
1.0 08/15/2018 102000029532 Date de la première parution: 08/15/2018

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

- Déchets de résidus : En accord avec les règlements locaux et nationaux.
- Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.
En accord avec les règlements locaux et nationaux.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementation nationale****TDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Réglementations internationales**IATA-DGR**

N'est pas autorisé au transport

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Remarques : Due to the risk of hydrogen development we recommend to refrain from airfreighting this/these product(s)., Produit non dangereux au sens des règlements de transport.

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

NPRI Composants : Aluminium

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

LIS : Ce produit contient un ou plusieurs ingrédients répertoriés dans la liste extérieure des substances (LES) canadienne.

TSCA : Dans l'inventaire TSCA

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SHINEDECOR 2000

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08/15/2018	102000029532	Date de la première parution: 08/15/2018

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
 CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
 CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique
 CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
 ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
 CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
 CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
 CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AICS - Inventaire des produits chimiques de l'Australie; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; CPR - Règlements relatifs aux produits contrôlés; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN -

SHINEDECOR 2000

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08/15/2018	102000029532	Date de la première parution: 08/15/2018

Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Date de révision : 08/15/2018

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations sécuritaires de manipulation, d'utilisation, de fabrication, d'entreposage, de transport, de disposition et d'émission, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, ne peuvent être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou pour tout autre procédé de fabrication.

CA / 3F